



## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

### AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité,

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

*Lors de la Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le 15 janvier 2024, à 19 h 00, au 2391, rue Principale, Sainte-Élisabeth, centre Primevère, il a été adopté le règlement 545-2023 Taxation et compensations 2024.*

---

Le présent règlement établit les taux de taxation et de compensation pour l'année 2024 ainsi que les modalités de perceptions.

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Sainte-Élisabeth, ce 19 février 2024.

---

David Paradis-Lapointe,  
directeur général et greffier-trésorier

---

#### Certificat de publication

Je, soussigné, David Paradis-Lapointe, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Élisabeth, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut le 19 février 2024 entre 7h et 19 h, en affichant une copie sur le site Internet de la municipalité ainsi que l'hôtel de ville conformément au règlement 502-2019.

---

David Paradis-Lapointe,  
directeur général et greffier-trésorier